

ILIAD

Société Anonyme

16, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018
22^{ième} résolution

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ILIAD

Société Anonyme
16, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018 – 22^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi (i) les membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux et (ii) des mandataires sociaux, de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 dudit Code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital de votre société au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que :

- ce nombre maximal d'actions existantes ou à émettre ne tient pas en compte des ajustements qui pourraient être opérés en cas d'opération sur le capital de votre société ;
- le nombre d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de votre société ne pourra représenter plus de 50% du nombre total d'actions attribuées gratuitement, ce sous-plafond s'imputant sur le plafond global de 1% du capital social susmentionné.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS
Associé

François BUZY

Jean-Paul SEGURET

Associés